

REGLEMENT 5^{EME} TOURNOI DE DOUBLES DE MAGUELONE – A.S.V.B

SAMEDI 07 ET DIMANCHE 08 NOVEMBRE 2026

HALLES AUX SPORTS GERARD BOUISSON – VILLENEUVE LES MAGUELONE

Art. 01 : Le tournoi est autorisé sous le numéro : en cours.

Art. 02 : Le tournoi se déroule selon le règlement général des compétitions de la FFBAD. Les éléments de ce règlement particulier complètent les dispositions du RGC, certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Art. 03 : Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBAD et être en possession de sa licence le jour du tournoi. Un contrôle des licences sera effectué au début de la compétition. Si le joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence, il devra faire une déclaration sur l'honneur auprès du Juge-Arbitre. Les jeunes sont autorisés à participer au tournoi à partir de la catégorie cadet.

Art. 04 : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton. Les droits d'engagements, en cas de forfait non justifié après le tirage au sort, ne seront pas remboursés.

Art. 05 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, est exigée sur les terrains.

Art. 06 : Le Juge-Arbitre de la compétition sera Mr DOSSETTO Gilles et la GEO principale sera Mme PERLA Stephanie. Les décisions du Juge-Arbitre de la compétition seront sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points de ce règlement.

Art. 07 : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux, de modifier tout ou partie du règlement et de regrouper certaines catégories, en accord avec le Juge-Arbitre et dans l'intérêt du tournoi.

Art. 08 : Les tableaux pour le tournoi seront le double dame, le double homme et le double mixte pour les catégories seniors et vétérans (cadets acceptés). Les séries ouvertes sont N1/N2/N3/R4/R5/R6/D7/D8/D9/P10/P11/P12/NC. Un joueur pourra effectuer deux tableaux, dans la limite d'un par jour.

A noter : le niveau des tableaux peut être défini par référence aux séries du classement fédéral (ex : tableau ouvert aux joueurs N, aux joueurs R4 et en dessous, etc...), selon le rang fédéral, selon la cote FFBAD (ex : tableau ouvert aux joueurs de 600 à 1000 points), ou selon une répartition par lot (allotement des joueurs par niveau homogène). Dans le cadre d'une compétition intergenres, le niveau est nécessairement défini par la cote FFBAD.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieurs à celui du moins bien classé (règle du + 1000).

Ex : si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.

Cas particuliers : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

Art. 09 : Le tournoi se déroulera à la Halle des Sports Gérard Bouisson situé 71, avenue Carrière Poissonnière, 34750 Villeneuve Les Maguelone.

Art. 10 : Les tableaux se dérouleront de la manière suivante :

- Samedi 07 novembre 2026 : doubles dames et doubles hommes ;
- Dimanche 08 novembre 2026 : mixte.

Art. 11 : La date d'ouverture des inscriptions est fixée au samedi 19 septembre 2026. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 25 octobre 2026. Le tirage aura lieu le dimanche 25 octobre et les classements seront arrêtés à cette date. En cas de surnombre, les inscriptions **COMPLETES** (par paire) seront prises en compte par ordre de réception. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Les inscriptions se font uniquement via le site Badnet : <https://www.badnet.fr>



Art. 12 : Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux relevant des feuilles d'inscriptions non conformes aux directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

Art. 13 : Tout joueur doit être présent dans la Halle au moins une heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à 40 minutes avant l'heure indicative de son prochain match. Les joueurs convoqués à la première rotation pourront arriver 30 minutes avant leur premier match, le samedi et le dimanche. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-Arbitre et à la table de marque, sous peine de disqualification à l'appel du match.

Les résultats d'un joueur forfait ou ayant abandonné ne sont pas pris en compte pour le classement de la poule (ces résultats gardent leur validité pour le classement des joueurs) sauf s'il s'agit d'une poule unique

Art. 14 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels de la compétition sont les Linton 2 pour toutes les séries classées. Ces volants seront à la vente lors du tournoi.

Art. 15 : Les matchs se feront en auto-arbitrage sauf décision contraire du comité d'organisation ou sur demande d'au moins un des joueurs concernés. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points.

Art. 16 : Le temps de repos minimal entre la fin d'un match précédent et le début du match suivant est de 20 minutes. (Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce «jouez» du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre pourra accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.

Art. 17 : Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, temps d'échauffement compris. Passé ce délai de 3 minutes, tout joueur non-présent sur le terrain pourra être déclaré « forfait » par le Juge-Arbitre.

Art. 18 : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 19 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le déroulement de son match sans accord du Juge-Arbitre.

Art. 20 : Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs disputant un match, leur entraîneur, les organisateurs et le Juge-Arbitre.

Art. 21 : Si au service un volant touche un obstacle au-dessus du terrain, il sera compté « let » la première fois et faute la suivante. En cours de jeu, un volant touchant un obstacle sera toujours compté faute.

Art. 22 : L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible l'échéancier annoncé. Toutefois, les horaires qui figurent sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales, il est possible que les horaires ne soient plus respectés.

Art. 23 : Les joueurs doivent être présents dans la salle à l'appel de leur match.

Art. 24 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre durant les deux jours de compétition.

Art. 25 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Art. 26 : Droit à l'image – Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce tournoi. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus vite lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

GD

Fait le 08/09/26



Le Comité d'Organisation de l'ASVB